



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 MARS 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	20

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST, Jean-Marie LEBRE, Emilie LAFOND, Sylvestre PIGNOLY

Conseillers Municipaux absents : Marie-France FANTAUZZO, Michel ROUSSIER, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX

Délibération N° 26/23

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Rappelle à l'assemblée que le budget primitif de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC), délibéré par le Comité Directeur du 11 janvier 2023 doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu l'article L 133-8 du Code du Tourisme,

Vu la délibération n°119/23 du Comité Directeur de l'EPIC votant son budget 2023 en date du 11 janvier 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget de l'Office Municipal de Tourisme 2023 (EPIC) comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	225 700, 00 €	225 700, 00 €
Investissement	984, 83 €	984, 83 €
TOTAL	226 684, 83 €	226 684, 83 €

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com

Délibération N° 26/23

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 20/03/23
Et de la publication sur le site internet
le... 20/03/23
ou notification le ... 20/03/23

REÇU EN PREFECTURE
le 20/03/2023
Application agréée E-legalite.com